

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 22 septembre 2022 à 18 heures 30 minutes

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ingouville légalement convoqués en date du seize septembre, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude DUBOC, Maire.

Etaient présents : M. DUPIN Philippe, M. RIDEL Hugues, M. OUIN Christian, M. RENEAUX William, M. DAVID Benoît, M. MONTIGNY Frédéric, M. CARPENTIER Jean-Claude, Mme GAUDRY Patricia, Mme OMER Laure, Mme BLONDEL Marie-Thérèse.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme BLONDEL Marie-Thérèse

Après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} septembre dernier, celui-ci est approuvé à l'unanimité

FONDS DE CONCOURS de la COMMUNAUTE de COMMUNES

Le Conseil Communautaire réuni en séance le 21 septembre 2022, a validé un nouveau règlement de Fonds de Concours applicable dès maintenant.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il nous est possible d'adresser une demande de Fonds de Concours à la Communauté de Commune de la Côte d'Albâtre. Cette demande de fonds de concours concernera uniquement les travaux d'aménagement non encore commencés à ce jour.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- de solliciter un Fond de Concours auprès de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

TRANSFERT DE COMPÉTENCE AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE L'ÉNERGIE DE LA SEINE-MARITIME (SDE76)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Départemental de l'Énergie (SDE76) nous propose de transférer la compétence communale « Infrastructures de Recharges pour les véhicules Électriques » (IRVE).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** :

- le transfert de la compétence communale « infrastructure de recharge pour véhicules électriques » (IRVE) au SDE76.

ÉCLAIRAGE PUBLIC DANS LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose, pour des motifs d'économie d'énergie mais aussi pour des raisons budgétaires, de redéfinir l'amplitude horaire et l'intensité lumineuse des candélabres de notre Commune.

Il est convenu que les nouveaux réglages retenus seront appliqués à l'ensemble des lampadaires présents sur la commune.

Il propose également de revoir techniquement l'éclairage du parking devant la Salle Polyvalente. Il est aussi proposé d'éteindre les projecteurs d'éclairage extérieur de l'Église.

Après divers échanges et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** les propositions d'économie d'électricité ci-dessus exposées et **DÉCIDE** les horaires et les intensités lumineuses suivantes pour l'éclairage public, à savoir :

Horaires d'éclairage : le soir : du coucher du soleil à 22h00
le matin : de 6h30 au lever du jour

Intensité lumineuse : jusqu'à 20h : 80 %
à partir de 20h : 50%
à partir de 6h30 : 80%

ILLUMINATIONS DE NOËL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat des illuminations de Noël est arrivé à son terme.

La société GARCZYNSKI-TRAPLOIR nous propose de renouveler ce contrat de prestations de service pour ces illuminations festives.

Monsieur le Maire précise qu'une nouvelle guirlande « Joyeuses Fêtes » pourrait être installée sur le pignon de la Salle Polyvalente (côté espace communal).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **ACCEPTE** :

- le contrat de location intégrant la nouvelle guirlande d'une durée de 4 ans renouvelable chaque année, proposé par la Société GARCZYNSKI-TRAPLOIR.

NOUVELLE NOMENCLATURE COMPTABLE M57

Monsieur le Maire rappelle qu'aujourd'hui nous sommes sous la nomenclature comptable M14. Il indique que nous allons devoir mettre en place une nouvelle nomenclature comptable M57. Monsieur le Maire propose de mettre en place, par anticipation, cette norme M57 dès le 1^{er} janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **DÉCIDE** :

- d'anticiper ce changement de nomenclature budgétaire et comptable pour la commune et d'adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023

QUESTIONS DIVERSES

Maison Communale :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'appel d'offres concernant le projet de réhabilitation de notre maison communale est clos et que nous sommes en attente de l'analyse, faite par notre architecte Mme DANTAN.

Salle Polyvalente :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le nouveau mobilier de la Salle Polyvalente (tables et chaises) a été livré ce mercredi matin 21 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures et trente-trois minutes.